



**Centre Départemental de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Corse du Sud**

Flash information n°01/2017

Le décret n°2016-670 du 25/05/2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités et des établissements publics d'hospitalisation est paru au journal officiel le 26/05/2016. Ce texte augmente la valeur du point d'indice de 0,6% à compter du 01/07/2016 puis de 0,6% à compter du 01/02/2017. Vous trouverez ainsi les nouveaux montants de l'I.A.T et de l'I.F.T.S. à compter du 01/07/2016 et à compter du 01/02/2017.

**LES MONTANTS DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T.)
ET DES INDEMNITES FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.F.T.S.)**

N.B. : Suite à la parution du décret n° 2014-513 du 20/05/2014, l'I.A.T. et les I.F.T.S. ont vocation à être remplacées par le R.I.F.S.E.E.P. pour certains cadres d'emplois à compter du 01/01/2016.

Le décret n°2014-475 du 12 mai 2014 modifiant le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ainsi que l'arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés intéressent directement la fonction publique territoriale. L'ancien arrêté ministériel du 14 janvier 2002 est abrogé.

Il est à noter que cet arrêté ne revalorise pas les montants de l'I.F.T.S. mais tient compte uniquement des différentes revalorisations de la valeur du point fonction publique depuis le 01/03/2002.

Les montants de l'I.F.T.S. correspondent ainsi à la dernière revalorisation intervenue au 01/07/2010.

Vous trouverez ci-dessous les montants de l'I.A.T. ainsi que ceux de l'I.F.T.S.



Suite à la parution progressive des nouveaux cadres d'emplois de catégorie B relevant du nouvel espace statutaire (chefs de service de police municipale, animateurs territoriaux, éducateurs territoriaux des A.P.S., assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et rédacteurs territoriaux), les taux figurant dans le présent Flash Info sont donnés à titre indicatif dans l'attente de la modification du tableau de correspondance annexé au décret n°91-875 du 06/09/1991.

 Revalorisation au 01/07/2016

 Revalorisation au 01/02/2017

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE
AGENTS BENEFICIAIRES ET MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS PAR GRADE

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS AU 01/07/2010 (EN EUROS)	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS AU 01/07/2016 (EN EUROS)	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS AU 01/02/2017 (EN EUROS)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Rédacteurs territoriaux</u> • Rédacteurs (jusqu'à l'I.B. 380) • Rédacteurs principaux de 2^{ème} classe (jusqu'à l'I.B. 380) 	588,69 € 706,62 €	592,22 € 710,86 €	595,77 € 715,13 €
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Adjoint administratifs territoriaux</u> • Adjoint administratifs de 2^{ème} classe • Adjoint administratifs de 1^{ère} classe • Adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe • Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} classe • Receveurs principaux, chefs de standard téléphonique 	449,28 € 464,30 € 469,67 € 476,10 € 469,67 €	451,98 € 467,09 € 472,49 € 478,96 € 472,49 €	454,69 € 469,89 € 475,32 € 481,83 € 475,32 €
FILIÈRE TECHNIQUE			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Agents de maîtrise territoriaux</u> • Agents de maîtrise • Agents de maîtrise principaux 	469,67 € 490,05 €	472,49 € 492,99 €	475,32 € 495,95 €
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Adjoint techniques territoriaux</u> • Adjoint techniques de 2^{ème} classe • Adjoint techniques de 1^{ère} classe • Adjoint techniques principaux de 2^{ème} classe • Adjoint techniques principaux de 1^{ère} classe 	449,28 € 464,30 € 469,67 € 476,10 €	451,98 € 467,09 € 472,49 € 478,96 €	454,69 € 469,89 € 475,32 € 481,83 €
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Agents sociaux territoriaux</u> • Agents sociaux de 2^{ème} classe • Agents sociaux de 1^{ère} classe • Agents sociaux principaux de 2^{ème} classe • Agents sociaux principaux de 1^{ère} classe 	449,28 € 464,30 € 469,67 € 476,10 €	451,98 € 467,09 € 472,49 € 478,96 €	454,69 € 469,89 € 475,32 € 481,83 €
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</u> • Agents spécialisés de 1^{ère} classe des écoles maternelles • Agents spécialisés principaux de 2^{ème} classe des écoles maternelles • Agents spécialisés principaux de 1^{ère} classe des écoles maternelles 	464,30 € 469,67 € 476,10 €	467,09 € 472,49 € 478,96 €	469,89 € 475,32 € 481,83 €

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS AU 01/07/2010 (EN EUROS)	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS AU 01/07/2016 (EN EUROS)	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS AU 01/02/2017 (EN EUROS)
FILIÈRE CULTURELLE ➤ <u>Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u> ♦ Assistants de conservation (jusqu'à l'I.B. 380) 588,69 € ♦ Assistants de conservation principaux de 2 ^{ème} classe (jusqu'à l'I.B. 380) 706,62 €			
➤ <u>Agents territoriaux qualifiés du patrimoine</u> ♦ Adjoints du patrimoine de 2 ^{ème} classe 449,28 € ♦ Adjoints du patrimoine de 1 ^{ère} classe 464,30 € ♦ Adjoints du patrimoine principaux de 2 ^{ème} classe 469,67 € ♦ Adjoints du patrimoine principaux de 1 ^{ère} classe 476,10 €			
FILIÈRE SPORTIVE ➤ <u>Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u> ♦ Educateurs des activités physiques et sportives (jusqu'à l'I.B. 380) 588,69 € ♦ Educateurs des activités physiques et sportives principaux de 2 ^{ème} classe (jusqu'à l'I.B. 380) 706,62 €			
➤ <u>Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u> ♦ Aides opérateurs 449,28 € ♦ Opérateurs 464,30 € ♦ Opérateurs qualifiés 469,67 € ♦ Opérateurs principaux 476,10 €			
FILIÈRE ANIMATION ➤ <u>Animateurs territoriaux</u> ♦ Animateurs (jusqu'à l'I.B. 380) 588,69 € ♦ Animateurs principaux de 2 ^{ème} classe (jusqu'à l'I.B. 380) 706,62 €			
➤ <u>Adjoints territoriaux d'animation</u> ♦ Adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe 449,28 € ♦ Adjoints d'animation de 1 ^{ère} classe 464,30 € ♦ Adjoints d'animation principaux de 2 ^{ème} classe 469,67 € ♦ Adjoints d'animation principaux de 1 ^{ère} classe 476,10 €			

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS AU 01/07/2010 (EN EUROS)	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS AU 01/07/2016 (EN EUROS)	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS AU 01/02/2017 (EN EUROS)
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE > <u>Chefs de service de police municipale</u> ♦ Chefs de service de police municipale (jusqu'à l'I.B. 380) ♦ Chefs de service de police municipale principaux de 2 ^{ème} classe (jusqu'à l'I.B. 380)	588,69 € 706,62 €	592,22 € 710,86 €	595,77 € 715,13 €
> <u>Agents de police municipale</u> ♦ Gardiens de police municipale ♦ Brigadiers de PM ♦ Brigadiers-chefs principaux de PM ♦ Chefs de police municipale (grade en voie d'extinction)	464,30 € 469,67 € 490,05 € 490,05 €	467,09 € 472,49 € 492,99 € 492,99 €	469,89 € 475,32 € 495,95 € 495,95 €
> <u>Gardes champêtres</u> ♦ Gardes champêtres principaux ♦ Gardes champêtres chefs ♦ Gardes champêtres chefs principaux	464,30 € 469,67 € 476,10 €	467,09 € 472,49 € 478,96 €	469,89 € 475,32 € 481,83 €

**INDEMNITES FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
AGENTS BENEFICIAIRES ET MONTANTS MOYENS ANNUELS PAR GRADE**

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS MOYENS ANNUELS - AM DU 12/05/2014 (EN EUROS)	MONTANTS MOYENS ANNUELS AU 01/07/2016 (EN EUROS)	MONTANTS MOYENS ANNUELS AU 01/02/2017 (EN EUROS)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Attachés territoriaux</u> (<ul style="list-style-type: none"> ♦ Attachés ♦ Attachés principaux ♦ Directeurs 	1078,73 €	1085,20 €	1091,71 €
	1471,18 €	1480,00 €	1488,88 €
	1471,18 €	1480,00 €	1488,88 €
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Secrétaires de mairie</u> (IFTS applicables si la PFR n'a pas été mise en place au sein de la collectivité) <ul style="list-style-type: none"> ♦ Secrétaires de mairie (grade en voie d'extinction) 	1078,73 €	1085,20 €	1091,71 €
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Rédacteurs territoriaux</u> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Rédacteurs (au-delà de l'I.B. 380) ♦ Rédacteurs principaux de 2ème classe (au-delà de l'I.B. 380) ♦ Rédacteurs principaux de 1ère classe 	857,83 €	862,98 €	868,16 €
	857,83 €	862,98 €	868,16 €
	857,83 €	862,98 €	868,16 €
FILIERE CULTURELLE			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Attachés territoriaux de conservation du patrimoine</u> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Attachés de conservation du patrimoine 	1078,73 €	1085,20 €	1091,71 €
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Bibliothécaires territoriaux</u> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Bibliothécaires 	1078,73 €	1085,20 €	1091,71 €
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Assistants de conservation (au-delà de l'I.B. 380) ♦ Assistants de conservation principaux de 2ème classe (au-delà de l'I.B. 380) ♦ Assistants de conservation principaux de 1ère classe 	857,83 €	862,98 €	868,16 €
	857,83 €	862,98 €	868,16 €
	857,83 €	862,98 €	868,16 €
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Professeurs territoriaux d'enseignement artistique</u> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Professeurs d'enseignement artistique de classe normale chargés de direction exclusivement ♦ Professeurs d'enseignement artistique hors classe chargés de direction exclusivement 	1471,18 €	1480,00 €	1488,88 €
	1471,18 €	1480,00 €	1488,88 €

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS MOYENS ANNUELS - AM DU 12/05/2014 (EN EUROS)	MONTANTS MOYENS ANNUELS AU 01/07/2016 (EN EUROS)	MONTANTS MOYENS ANNUELS AU 01/02/2017 (EN EUROS)
FILIÈRE SPORTIVE > <u>Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u> ♦ Educateurs des APS (au-delà de l'I.B. 380) ♦ Educateurs des APS principaux de 2ème classe (au-delà de l'I.B. 380) ♦ Educateurs des APS principaux de 1ère classe	857,83 € 857,83 € 857,83 €	862,98 € 862,98 € 862,98 €	868,16 € 868,16 € 868,16 €
FILIÈRE ANIMATION > <u>Animateurs territoriaux</u> ♦ Animateurs (au-delà de l'I.B. 380) ♦ Animateurs principaux de 2ème classe (au-delà de l'I.B. 380) ♦ Animateurs principaux de 1ère classe	857,83 € 857,83 € 857,83 €	862,98 € 862,98 € 862,98 €	868,16 € 868,16 € 868,16 €
